

La Gazette de SIMEYROLS

Janvier 2025



LA GAZETTE de Simeyrols est une publication annuelle d'information de la Municipalité de Simeyrols, imprimée par nos soins.

Responsable de publication : Jean-Pierre PLANCHE.

Coordination de la rédaction, mise en page : Marlène RODRIGUEZ.

Ont participé à ce numéro ; Jérôme ARNAUDET, Bernard BACHELARD, Aline DELPY, Louise EMENGAR, Jean-Pierre LACHAIZE, Jean-Paul PECHMEZAC, Jean-Pierre PLANCHE, Marlène RODRIGUEZ, Lynne SMITH, Nathalie TOCAVEN, l'Amicale Laïque, et le StarquadNoir.

Dans ce numéro :

Le Mot du Maire	2
15ème Ronde des Villages à Simeyrols	3
L'année 2024 à Simeyrols avec l'Amicale Laïque	4
Le mot du StarquadNoir	6
Infos Voirie	7
La vie du verger en 2024	8
Nos écoles	12
L'école EnVie	14
Le PLUi	17
Recensement 2025 à Simeyrols	19
Le SMAEP du Périgord Noir	20
Recensement des chemins ruraux	21
Le coin Français—Anglais— Les Moulins du Périgord Noir	23
Chef d'orchestre	30
Donner son sang, c'est sauver des vies	33
Les attirer et les garder	36
La campagne d'éradication des frelons asiatiques continue	38
ATCHOUM transport solidaire et co-voiturage	40
Le débroussaillage	42
Cyber attaque : l'hameçonnage	45
Plan Communal de Sauvegarde	46
Registre nominatif d'identification des personnes vulnérables	48
Mairie Infos	51

Cérémonie des vœux le 24 janvier 2025 à 18h00.

Le Mot du Maire.

J'ai le plaisir de vous présenter la cinquième gazette de notre mandature. C'est pour moi l'occasion de vous adresser mes vœux, ceux de l'équipe municipale ainsi que ceux des employés communaux. Vœux les plus chers pour que cette nouvelle année soit la plus heureuse pour vous toutes et tous.

Je voudrais également avoir une pensée toute particulière pour tous ceux qui nous ont quittés en 2024.

Cette année s'achève. Les jeux olympiques nous ont fait vivre des moments de fraternité, un vrai baume au cœur et cela malgré toutes les souffrances, atrocités et crimes de guerre liés aux différents conflits que connaît notre monde.

Pour ce qui est de la situation socio-économique de notre pays nous sommes face à une crise politique et financière sans précédent. Conséquence de la dissolution voulue par le président de la République, avec comme incidence une baisse des dotations aux collectivités territoriales et en particulier les communes.

En ce qui concerne Simeyrols, 2025 sera une année de recensement. Opération très importante, car son résultat déterminera une partie du montant des dotations. Vos réponses se doivent d'être sincères et ne sont recueillies que dans ce but. Réservez donc le meilleur accueil à l'agent recenseur.

2025 verra de même la poursuite de la « défense incendie », avec l'implantation de deux nouvelles bâches à la Serre et Le Bosq. Sur ce point, j'en profite pour vous rappeler que dans le cadre de la protection contre l'incendie nous sommes soumis à une obligation de débroussaillage d'une zone de 150m autour des habitations. Le brûlage qu'il soit ou pas issu de ce débroussaillage est autorisé du 1^{er} octobre au dernier jour de février, et cela après en avoir fait la déclaration en Mairie 3 jours avant.

Quant au PLUI qui aurait dû entrer en application fin 2024, il prendra un an de retard dû à l'intransigeance des services de l'Etat. Un article plus complet le précise dans cette gazette.

Cette année verra s'engager les travaux de rénovation énergétique du logement de l'école. Un dossier de demande d'aide a été déposé, en espérant que les restrictions budgétaires n'affecteront pas ladite demande.

De plus, nous avons débuté avec l'aide d'un géomètre, le recensement de tous les chemins ruraux de la commune. Il est important de l'effectuer maintenant afin d'éviter que la prescription trentenaire ne s'applique sur des chemins utilisés à des fins privatives. Ceci également pour permettre la réouverture partielle de sentiers qui présentent un intérêt pour la randonnée.

Je termine cette gazette en remerciant toutes celles et ceux qui contribuent à l'animation de notre commune, je pense à l'Amicale et à toutes ses activités, à StarquadNoir dont la randonnée attire chaque année un nombre important de participants. Enfin, ces remerciements vont également à tous les bénévoles de l'emblématique « Ronde des Villages » dont nous fêterons cette année notre dixième participation, ainsi qu'à mes adjoints et conseillers, sans oublier le personnel communal pour leur implication au service de la commune.

Jean-Pierre PLANCHE.

Information urbanisme :

Tant que le PLUI n'est pas mis en place les règles d'urbanismes actuelles restent en vigueur.

La 15ème Ronde des villages toujours aussi réussie.

Pour sa 15ème édition et la 9ème à Simeyrols, la traditionnelle Ronde des villages a mobilisé l'énergie de plus d'une trentaine de bénévoles au cours du 2ème week-end d'octobre.

Avant le week-end, les provisions avaient été récupérées auprès de l'Office de Tourisme, le circuit entre Prats-de-Carlux et Simeyrols puis vers Carlux avait été balisé, les parkings et le chapiteau préparés, la salle des fêtes et ses abords bien décorés.

Samedi, dès 6 h 30 du matin, l'équipe des lève-tôt a lancé la préparation du café et a terminé la mise en place des différentes boissons et friandises, pour que tout soit prêt à l'arrivée des premiers randonneurs. Et ceux-ci étaient bien au rendez-vous : juste avant 7 heures, plusieurs marcheurs se sont présentés au bureau des inscriptions. Après avoir récupéré badge et tee-shirt, ils ont pris le temps de boire un café avant de filer vers Carlux, car au dehors il faisait encore sombre...



Durant tout le week-end, après l'effort fait sur les sentiers, les randonneurs de passage ont pu se restaurer, dans la bonne humeur générale, avec des boissons chaudes ou fraîches et toutes sortes de friandises ou de fruits.

La pause de midi, particulièrement appréciée, commence par un apéritif « Fénelon », le bol de tourin, suivi de tartines de rillettes, de magret à la plancha, de tartines de fromages locaux. Avec toujours le point d'orgue des pâtisseries « maison » unanimement reconnues comme exceptionnelles à Simeyrols.



Plus de 1500 randonneurs ont ainsi traversé notre village au cours de ce week-end sportif et festif et les commentaires élogieux inscrits sur le Livre d'or montrent que la qualité de la décoration, l'abondance des pâtisseries « maison » et la convivialité de l'accueil ont encore été spécialement remarquées à Simeyrols.

Le dimanche soir, toute l'équipe des bénévoles s'est retrouvée autour d'un dîner bien mérité. Inutile de préciser que la bonne humeur était au rendez-vous de ce repas de clôture !



Un grand bravo à toutes et tous !

Jean-Paul PECHMÉZAC.

L'année 2024 à Simeyrols avec L'Amicale Laïque.

Nous vous souhaitons à toutes et tous, une bonne santé. L'Amicale Laïque nous rassemble, nous permet d'être à l'écoute d'autrui dans le respect des convictions de chacun .

Depuis le douze mars deux mille vingt-trois le bureau est composé de la présidente Sylviane Cadet, de Claire Gallet (vice-présidente), Nicole Flaquière (trésorière), Françoise Planche (trésorière), Eric Josie et Pierre Leroy (secrétaires).

En 2025, le bureau sera largement modifié. N'hésitez pas à nous rejoindre lors de l'Assemblée Générale. Nous vous informerons de sa tenue dès que la date sera fixée.

Janvier 2024 Fête des Rois

Les galettes et les brioches foisonnent, frangipane, pommes, fruits confits et dunkerquoises.

Une couronne attend sa Reine, une autre son Roi ! Nous nous retrouvons ainsi et profitons d'une boisson fraîche ou d'un café. Les échanges vont bon train, certains s'adonnent aux joies des jeux de société. Vive la Reine ! Vive le Roi !



Le 31 mars Chasse aux Œufs

Joyeuses Pâques ! Enfants et parents partirent à la recherche des œufs disséminés autour de l'espace Claude Sirey en ce dernier dimanche de mars. Une fois la totalité des œufs retrouvés, les enfants ont été récompensés par un lapin en chocolat garni de petits œufs.



Le 2 Juin Fête des Voisins



Retrouvailles autour d'un buffet bien garni au cœur du printemps. Chacune, chacun ayant apporté salades, cakes, tartes, viandes, pâtés ou pâtisseries, nous pûmes déjeuner en partage, nous régaler de toutes ces victuailles maison dans la bonne humeur et la convivialité.

Le 3 Août Soirée Périgourdine

L'amicale Laïque organisa en ce premier samedi d'août sa fameuse soirée périgourdine. Tout a commencé par celle que tout le canton nous envie : la soupe campagnarde. Les convives ravis, passèrent au melon de saison, charcuterie et cornichons. Suivit le « Trou de la Coucourle ». Puis le porcelet grillé et les mogettes. Merci à l'équipe de cuistots ! Hum ! Attendez ! Ce n'est pas terminé ! Fromage : le cabécou. Et enfin , parce qu'il faut bien une fin, une coupe de fraises-Melba .



Le 21 novembre le Beaujolais nouveau

Merci aux participants à ce moment de convivialité. Vous étiez visiblement heureux de profiter de l'ambiance autour des assiettes de charcuteries et des tartines de cabécous chauds pour accompagner les vins primeurs.

Le 31 octobre Petits diables et sorcières pour Halloween

Encadré par les parents d'élèves, le cortège des enfants déguisés accompagnés de quelques sorcières, a parcouru le village à la recherche de friandises. Les habitants des maisons visitées ont été très généreux en bonbons de toutes sortes et les paniers des enfants se sont rapidement garnis. Le joyeux cortège a ensuite rejoint la salle des fêtes où l'Amicale laïque avait préparé un très beau buffet de friandises et de rafraîchissements divers.



Le 30 novembre Choucroute garnie

Nous avons à nouveau fait le plein dans la salle Claude Sirey. Soupe périgourdine sous la direction de Jean-Pierre Lachaize, Ghislaine pour la choucroute et ses cochonnailles, les fromages puis l'omelette norvégienne. A l'instar de la Soirée Périgourdine du mois d'août, cette soirée est devenue l'autre événement gustatif du village. Nous remercions tous les bénévoles occasionnels ou réguliers qui permettent à ces manifestations de perdurer grâce à leur engagement.

Le 22 Décembre Le Père Noël à Simeyrols

Incroyable ! Le Père Noël avait rendez-vous ce dimanche 22 décembre. Avec quelques jours d'avance sur son emploi du temps, il est venu apporter des cadeaux aux enfants du village. Gloire au Père Noël !



Randonnées Mensuelles

De janvier à juin et de septembre à décembre, l'Amicale Laïque organise une randonnée pédestre au départ de l'espace Claude Sirey. Jean-Paul et Jean-Pierre nous emmènent à la découverte des sentiers, chemins de randonnée de Simeyrols et ses alentours.

Rendez-vous chaque deuxième samedi matin du mois à 9h30.

Café solidaire

De janvier à juin et de septembre à décembre, l'Amicale Laïque vous accueille dans la salle Claude Sirey pour nous rencontrer, boire un thé, un café ou une tisane, partager une pâtisserie, discuter des événements à venir. **Cette année, Flavia nous propose de confectionner des éléments de décoration en vue de la prochaine « Ronde des Villages »2025.**

Rendez-vous chaque premier mercredi du mois à 14 h.

Nous remercions la municipalité pour le prêt des locaux. Nous remercions toutes les personnes qui, bénévolement, nous aident dans nos actions. Et nous souhaitons à toutes et à tous une bonne et heureuse année deux mille vingt-cinq.

Retrouvez toutes les actualités, événements de l'Amicale Laïque et de la commune sur le site dédié, géré par Jean-Paul Pechmezac : <http://www.simeyrols.fr>

au nom de l'**Amicale Laïque de Simeyrols**, 2024
Pierre Leroy

Le mot du Starquadnoir.

Toute l'équipe du Starquadnoir se joint à moi pour vous souhaiter une très bonne année et une excellente santé à vous et à vos proches pour 2025.

Cette année a été marquée par la difficulté à avoir les autorisations nécessaires au déroulement de notre randonnée.

Nous remercions les maires, propriétaires et bénévoles qui nous permettent de réaliser notre passion et nous soutiennent au quotidien ; ainsi que les entreprises, Stanislas Emengear, Pierre Quenouille, Nathan Laporte pour leur aide à l'ouverture et au nettoyage des chemins. Cette année nous avons rouvert, avec l'accord du maire, un ancien chemin sur la commune de Borrèze.

Je laisse la parole cette année aux pilotes ayant participé à notre randonnée. Retour reçus par Facebook.

Sportivement.

Franck Bouyssonnie.

Phil Quad
Encore un grand cru cette édition 2024 🙌
👍👍 un grand merci à vous pour votre implication pour nous faire passer une superbe journée 🍌🍌🍌
J'espère à l'année prochaine pour l'édition 2025 🙏🙏🙏

Mélanie Anhalt-Mendes
Phil Quad non mais Phil 😊😊

David Billard
Super organisation de l'accueil jusqu'à la remise des jerricans.!

Jolie parcours mixer de technique et roulant.!

Bravo et à l'année prochaine

Anto Quad
Merci encore pour cette belle journée, bravo à toute l'équipe.

Florent Liraud
Félicitations à toute l'équipe pour cette belle rando. Super journée 🙌

Corrèze offroad · Suivre
Bravo et merci pour votre engagement à faire perdurer notre passion 🙌🙌. Malheureusement les embûches sont nombreuses pour pouvoir organiser un tel événement mais c'est en continuant à œuvrer chacun à notre niveau que l'on continuera à partager des moments comme cela. Félicitations à tous et merci 🙏😊

Christel Christel
Encore merci pour votre accueil. Merci pour tout

Jean Luc Leture
Bravo à toute l'équipe, une belle rando, une belle journée que du bonheur à l'année prochaine

Julien Laval
Une très très belle rando encore une année de plus beaucoup de boulot pour vous mais le résultat est là encore merci pour cette superbe rando et jsp à l'année prochaine bon repos à vous tous grandement mérité

Francis Blanchard
Bravo à vous tous du starquad ce fut une belle édition très bien organisée les membres des Kakaroux de Marquay se sont régalés et tenez bon 🙏 pour la version 2025 😊

Philippe Cantelaube

Christophe Nicolle
Bravo pour vous, une super équipe, une super randonnée, merci pour le travail que vous avez fait





Une attention particulière est apportée chaque année pour l'entretien des voies communales afin d'éviter qu'elles ne se dégradent et ensuite nécessitent des travaux et un investissement plus lourd.

Cette année, suite aux travaux de passage de la fibre dans le bourg, la sortie et l'entrée du chemin impasse de la grotte, contournant le parking ont été refaites.



Jean-Pierre LACHAIZE.

La vie du verger en 2024.

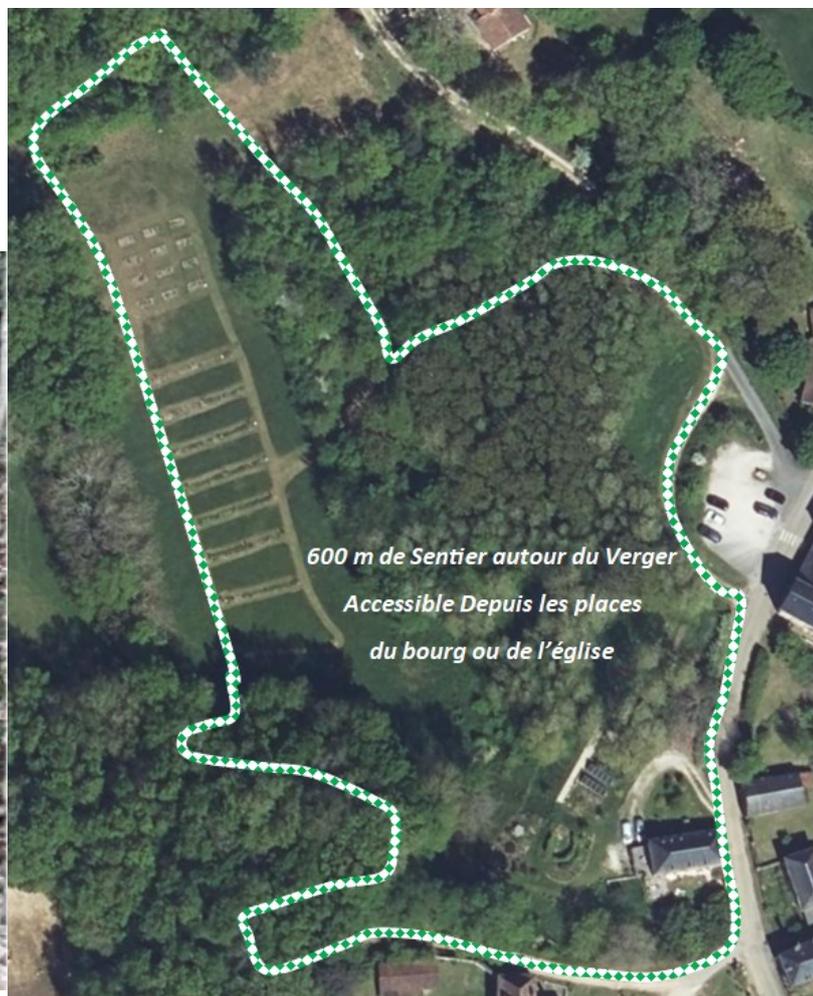


17 Février 2024.

Tiens, tiens ! Un chantier participatif !

L'équipe municipale en pleine action pour la réalisation de l'escalier sur le sentier du verger communal.

Jean-Pierre LACHAIZE.



13 Mai 2024 Ecole de Prats de Carlux, journée pédagogique au verger.

Le verger source de biodiversité. Au programme de la journée : comptage des vers de terre, des insectes et de la flore présents sur le verger.



Patrick Bouineau, animateur nature de la Communauté de Communes, a piloté l'atelier : « écoute et comptage » des oiseaux présents sur le verger.

Atelier de construction de nichoir à mésange.

Jean-Pierre LACHAIZE.



Fête du Verger

19 Mai 2024



Diaporama : les oiseaux du verger.

Au programme de la journée :

- Animation nature sur les oiseaux du verger puis atelier fabrication de nichoirs. *Chaque enfant est reparti avec celui qu'il avait assemblé.*
- Présentation des résultats du 2nd protocole biodiversité réalisé par les élèves.
- « le ciel et les oiseaux » : expo photos des élèves de l'école de Prats de Carlux.
- Découverte du sentier et balade dans le verger.
- Buvette et panier garni vendu au profit de l'association « Ecoles et Cie » du RPI.



A qui appartient ce nid ?

Jean-Pierre LACHAIZE

1 juillet 2024 L'école de Sainte Nathalène en escapade au verger.



Journée bien remplie pour les élèves répartis en 9 ateliers :

- 1 - Découverte et sensibilisation au phénomène de photosynthèse
- 2 - Randonnée à la recherche de traces ou d'indices laissés par la faune
- 3 - Fabrication de nichoirs
- 4 - Distinction des oiseaux nidifuges / nidicoles
- 5 - Fabrication d'une cabane-tipi en coopération
- 6 - Temps calme d'écoute de lecture d'albums pour la jeunesse
- 7 - Observation à la loupe des insectes recensés sur les lieux
- 8 - Eveil des sens de l'ouïe et du toucher à la découverte d'objets cachés
- 9 - Réalisation libre de petites bêtes en pâte à modeler

Jean-Pierre LACHAIZE.



Nos écoles.

Le RPI Prats-de-Carlux/Sainte-Nathalène/Saint-Vincent-le-Paluel/Simeyrols compte 102 élèves en cette rentrée 2024 et elle accueillera 3 élèves supplémentaires en Toute Petite Section (TPS) à partir de janvier 2025. Parmi les élèves, 8 simeyrolais !

Voici la répartition des élèves par classe sur les deux écoles :

Ecole de Ste Nathalène	
Classe de Mme Vanholsbeke	10 PS + 8 MS = 18 élèves (21 en janvier)
Classe de Mme Leroy	8 MS + 9 GS = 17 élèves
Classe de Mme Martin (Directrice)	11 CP + 9 CE1 = 20 élèves
Ecole de Prats-de-Carlux	
Classe de Mr Deltreil	6 CE1 + 17 CE2 = 23 élèves
Classe de Mme Emengear (Directrice)	12 CM1 + 11 CM2 = 23 élèves

Les effectifs se maintiennent pour l'année 2025-2026.

Les écoliers à la découverte des oiseaux !

Les deux classes de l'école de Prats-de-Carlux ont cette année travaillé sur la thématique des oiseaux. Dans le cadre de ce projet, les élèves ont, comme chaque année, réalisé des défis photo en partenariat avec la Gare Robert Doisneau.

Quelques photos de nos artistes ...



Des oiseaux dans le verger



Lors de leur traditionnelle excursion au verger de Simeyrols, les élèves ont pris le temps d'écouter les oiseaux pour apprendre à les reconnaître. Ils ont fabriqué des nichoirs qui ont été installés à la périphérie des plantations afin de favoriser la biodiversité.

Enquête sur les rapaces

Les élèves ont également travaillé sur les rapaces, ils ont pu mener des investigations et disséquer des pelotes de réjection. En fin d'année scolaire, ils ont pu assister à différentes animations lors d'une belle sortie au château des Milandes.



Devoir de mémoire : les 80 ans de la Libération.



A l'occasion des 80 ans de la Libération, l'association *Sur les traces du passé* a organisé fin juin, une reconstitution d'un camp maquis devant le château du Paluel. Les élèves de l'école de Prats-de-Carlux ont été engagés dans ce projet de

commémoration. Ils ont pu bénéficier d'une intervention de l'association à l'école avec matériel et costumes d'époque. Plusieurs de leurs travaux réalisés en classe, sur le thème de la Résistance et de la Liberté, ont été exposés lors de la célébration.



Les projets de 2024-2025.

Depuis septembre, le thème de l'eau est à l'honneur. Après avoir travaillé sur le cycle de l'eau, les enfants se sont interrogés sur nos besoins en eau, notre utilisation, notre impact et nos pollutions. Accompagnés par l'association Prats d'Antan, ils se sont rendus aux différents points d'eau à proximité de l'école pour prélever des échantillons et les analyser.



Louise EMENGEAR.



L'école EnVie est installée dans l'ancienne école de la commune depuis Septembre 2023. Pour sa deuxième année, l'école est à son effectif complet. Elle accueille 20 enfants de 5 à 12 ans, de la Grande Section à la 6^{ème}, dans une classe unique délibérément multi âges.

Gérée par l'association Rêve d'école, l'école EnVie est une école indépendante qui suit les attendus du Socle Commun de Connaissances de Compétences et de Culture de l'Education Nationale, mais qui aborde ces apprentissages de manière alternative au système classique.

Pourquoi ?

Car aujourd'hui les recherches en neurosciences indiquent ce qu'il faut prendre en compte si nous souhaitons rendre des enfants heureux et faciliter leurs apprentissages. Apprendre est en fait très naturel pour l'être humain, il est naturellement câblé dans son cerveau pour le faire. Il suffit par contre de ne pas entraver cet élan naturel.

Alors, à l'école EnVie nous proposons un espace éducatif qui s'adapte à la façon d'apprendre des enfants, celle d'abord commune à tous, additionnée à celle particulière de chacun d'entre eux. Ainsi, l'élan naturel est préservé, ou bien rallumé lorsqu'il s'est éteint.

Comment ?

Grâce aux outils des pédagogies dites actives que nous utilisons.

C'est à dire que dans le fonctionnement de l'école, les activités et le matériel sont sélectionnés pour que les enfants soient le plus possible acteurs de ce qu'ils font.

C'est en faisant soi-même et pour soi-même qu'on apprend.



Les enfants travaillent en autonomie. Ils avancent depuis là où ils en sont et à leur propre rythme : ils ont chacun leurs objectifs individuels fixés avec l'enseignante et travaillent chaque matin pour les atteindre. Dans ces moments-là, il est rare de croiser deux enfants qui font la même chose ! L'équipe encadrante est là pour les soutenir vers ce travail autonome et les guider selon leurs forces et leurs faiblesses.

Notre classe est dite flexible, c'est à dire que les enfants ont plusieurs choix d'installation pour travailler : des espaces différents, en groupe ou isolé, des tables basses ou des tapis pour travailler au sol par exemple. Les interactions sont possibles afin de favoriser l'entraide.



L'espace pédagogique est aménagé sur le modèle Montessori : du matériel sensoriel est soigneusement sélectionné par l'équipe pour son intérêt pédagogique et mis à la disposition du travail autonome des enfants.

Dans la classe, tous les domaines de connaissance sont représentés

UNIVERS, TERRE & ENVIRONNEMENT / MONDE VIVANT / HISTOIRE DE L'HUMANITE / MATHÉMATIQUES / LANGAGE&ÉCRITURE / SAVOIR-FAIRE / SAVOIR-ÊTRE.



L'après-midi, les enfants se rejoignent pour participer à des ateliers thématiques divers : découvertes du monde, histoire, sorties culturelles ou nature, sport, méditation, connaissance de soi, pratique d'un savoir-faire comme l'art, la musique ou la cuisine et bien d'autres choses encore.

Enfin, le vendredi après-midi, c'est carte blanche ! Les enfants proposent les projets ou découvertes qu'ils souhaitent mener, et l'équipe les accompagnent pour le concrétiser. Grâce à leur grand potentiel, ils sont capables de réaliser de belles choses.



Un autre pilier de notre école est le savoir-être

A l'école EnVie, le bien-être et la joie des enfants et des adultes qui les encadrent sont une priorité. Sans cela, les apprentissages sont difficiles.

Alors, au même titre que les mathématiques ou la lecture, les enfants apprennent à se connaître eux-mêmes et à vivre harmonieusement avec les autres. Les conflits sont systématiquement accompagnés grâce aux outils de communication non violente comme par exemple « le message clair ». Tous les vendredis, le conseil des enfants leur permet d'aborder les sujets qu'ils souhaitent de manière démocratique. Ils participent ainsi activement à la vie de leur école. Ils s'en occupent aussi d'ailleurs, à travers leurs responsabilités qui tournent chaque semaine : s'occuper des plantes, ranger tel ou tel espace, mettre la table, balayer après le repas, ...

Et les enfants aiment leur école : nous avons la chance d'être installés dans une charmante commune aux espaces naturels agréables, le bâtiment est très lumineux et la cour permet beaucoup de jeux d'imagination même s'il est vrai qu'ils souhaiteraient plus d'herbe, d'arbres et d'éléments naturels dans leur récréation.

En attendant que cela devienne un jour possible, nous avons la chance d'accéder à une nature environnante riche : les enfants et l'équipe adorent le verger communal !

L'année dernière, nous avons mené un projet de Land Art sur le sentier : des petites créations fabriquées par les enfants en matières naturelles ont été positionnées le long du sentier pour inviter les randonneurs à observer. Cette année, les enfants vont réaliser un projet photo sur le thème « la nature à Simeyrols ». Il est prévu d'organiser une petite exposition à laquelle les habitants de Simeyrols sont chaleureusement conviés.

Enfin, l'école peut ouvrir ses portes à tous ceux qui souhaitent la découvrir tous les premiers mardis du mois de 17h à 18h, sur rdv à prendre par mail : c'est également ouvert aux habitants curieux de la commune.

Amélie GOURDEL.

PLUi : Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Dans les précédentes Gazettes, nous vous avons régulièrement informés sur l'avancement du PLUi qui a démarré en 2020 dans la Communauté de communes du Pays de Fénelon et qui concerne donc notre commune.

Où en sommes-nous aujourd'hui et quelles sont les prochaines étapes ?

Conformément au planning présenté dans la Gazette précédente de janvier 2024 (cf. extrait du document du Bureau d'études Karthéo ci-dessous) l'année 2024 devait être consacrée à la mise en forme finale et au recueil des avis réglementaires, en particulier des Personnes Publiques Associées [PPA] et des services de l'État.



Après quelques réunions de synthèse au cours du premier trimestre 2024, le PLUi a donc été « arrêté » en Conseil Communautaire le 09 04 2024, [« Arrêt » voulant dire fin des travaux d'étude] et le dossier a été transmis officiellement aux différents services concernés pour avis.

Les PPA avaient 3 mois à partir du 24/04 pour émettre leurs avis et le passage devant la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers [CDPENAF] a été programmé pour le 12/07.

Déjà, après les différentes réunions de travail avec les services de l'État en fin 2023 et les nombreuses réserves émises, il y avait des craintes concernant leurs avis à venir et nous avons laissé entendre dans la Gazette précédente que cela risquait d'être compliqué ...

Le 4/07, au cours d'une réunion préalable en sous-préfecture, les services de l'État concernés (DDT = Direction Départementale des Territoires) et la Sous-Préfète ont averti d'un certain nombre de points bloquants, qui allaient apparaître dans les avis officiels.

Effectivement, les avis formels des PPA et de la CDPENAF, reçus le 29/08, étaient défavorables ou avec plusieurs réserves.

Après une analyse détaillée des retours des avis par les élus de chaque commune, il a été décidé en Conférence des Maires d'interrompre la procédure car, avec un avis défavorable de la Préfecture sur le dossier, il était juridiquement très risqué de poursuivre comme prévu à l'automne avec l'Enquête Publique.

Au global, les **réserves** portent principalement :

1°) sur le PADD [Plan d'Aménagement et de Développement Durable] qui donne les grandes orientations de développement sur l'ensemble des communes.

Les objectifs d'évolution de population sur les 10 prochaines années sont jugés un peu trop optimistes et la répartition des logements sur l'ensemble du territoire pas assez concentrée sur les pôles principaux.

En concertation avec les élus, le bureau d'étude a fait quelques modifications sur le PADD : les objectifs généraux restent inchangés mais la justification des projections du nombre de logements a été améliorée, en intégrant davantage les logements vacants et les changements de destination des bâtiments agricoles. Des ajustements à la marge ont été réalisés concernant le nombre de logements par commune, pour conforter l'armature urbaine intercommunale actuelle tout en répartissant les besoins en logements dans une logique de solidarité du territoire.

2°) sur le Règlement, qui précise les destinations des constructions autorisées dans les différentes zones.

Les **services de l'État** et la **Région** Nouvelle Aquitaine demandent que la « destination commerce » ne soit pas autorisée dans les zones excentrées des bourgs (ce qui était demandé par certaines communes) en conformité avec la règle n°2 du Schéma d'Aménagement Régional [STRADET].

Le Règlement a donc été modifié pour ne pas permettre de nouvelles zones commerciales dans des zones d'activité en périphérie qui n'ont actuellement pas de commerces (les commerces existants dans les zones actuellement urbanisées pourront tout de même se développer).

3°) sur le zonage, qui donne les zones constructibles et les nombres de constructions par parcelle.

Au global, il est demandé de diminuer la consommation d'espace naturel. De nombreuses zones sont refusées ou avec des avis défavorables des services de l'État ou de la Chambre d'Agriculture, soit à cause de leur localisation sur le territoire de la commune, d'une densité jugée insuffisante ou d'un projet non suffisamment justifié.

Le zonage doit donc être revu dans chaque commune, avec une réflexion sur les zones à supprimer ou à aménager différemment.

Concernant Simeyrols, après 2 réunions de travail à la Mairie en octobre et novembre, la nouvelle proposition de zonage a été présentée au service de l'Urbanisme le 26 novembre.

Le planning initial (cf. page précédente) est donc modifié et le nouveau planning général est le suivant :

nov 2024	déc 24- fév 25	mars - mai 25	juillet 25	août - sept 25	oct - nov 25	déc 2025
Modifications mineures du PADD. Discussions sur le zonage et mise au point des zones à retenir.	Modification des pièces réglementaires et des justifications. Préparation du nouvel Arrêt du PLUi. 2 réunions publiques prévues.	Avis des PPA et CDPENAF	Synthèse des Avis. Préparation pour l'Enquête Publique (EP)	Enquête Publique (recueil des demandes des particuliers)	Traitement Post-EP : Synthèse des demandes et réalisation des modifications éventuelles.	Approbation du PLUi. Mise en forme dossier final.

Les dates de réunions publiques prévues en début 2025 seront annoncées dans la presse locale, à la Mairie et sur le site internet de la commune. **N'hésitez pas à participer ces réunions.**



Jean-Paul PECHMEZAC - Jean-Pierre LACHAIZE
 (référents PLUI pour la commune)

RECENSEMENT 2025.



Cette année, Simeyrois réalise le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets pour y répondre. L'ensemble des logements et des habitants seront recensés à partir du 16 janvier 2025.

Comment ça se passe ?

Une lettre du maire a été déposée dans votre boîte aux lettres pour vous informer de l'opération. Puis, un agent recenseur, recruté par la commune, vous fournira une notice internet, soit dans votre boîte aux lettres, soit en mains propres. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous recenser en ligne. Ce document est indispensable, gardez-le précieusement.

Se recenser en ligne est plus simple et plus rapide pour vous, et également plus économique pour la commune. Moins de formulaires imprimés est aussi plus responsable pour l'environnement.

Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, des questionnaires papier pourront vous être remis par l'agent recenseur à votre demande

Pourquoi êtes-vous recensés ?

Le recensement de la population permet de **savoir combien de personnes vivent en France** et d'établir **la population officielle de chaque commune**. Le recensement fournit également **des statistiques sur la population** : âge, profession, moyens de transport utilisés, et **sur les logements**, etc.

Les résultats du recensement de la population sont essentiels pour la vie de la commune. Ils permettent de :

1. Déterminer la participation de l'État au budget de notre commune : **plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante** ! Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement.
2. Définir **le nombre d'élus** au conseil municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies, etc.
3. **Identifier les besoins** notamment en termes d'équipements publics collectifs (transports, écoles, maisons de retraite, structures sportives, etc.), de commerces et de logements.

Pour toute information concernant le recensement dans notre commune, veuillez contacter :

- Marlène RODRIGUEZ au 06 60 16 96 24.

Pour en savoir plus sur le recensement de la population, rendez-vous sur le site :

- www.le-recensement-et-moi.fr

Marlène RODRIGUEZ.



SMAEP DU PÉRIGORD NOIR

Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable

Le SMAEP (Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable) du Périgord Noir est le syndicat à vocation unique qui alimente en eau notre commune. Il est issu de la fusion des SIAEP (Syndicat Intercommunaux d'Adduction d'Eau Potable) de Carlux, St Vincent le Paluel, Vitrac La Canéda et Vallée du Céou.

Il dessert aussi 33 communes voisines et plus de 14660 abonnés. En moyenne, 2 811 000 m3 sont produits chaque année pour répondre aux besoins des habitants du secteur.

Dernièrement, c'est le réservoir de Coste Rouge qui a été inauguré. Situé à Sarlat la Canéda sa construction date de 1974 et nécessitait des travaux de réhabilitation afin de garantir la qualité de l'eau et la pérennité de l'installation. Cet ouvrage permet de stocker 800m3 d'eau et de maintenir la pression dans le réseau pour permettre la distribution aux abonnés.

Avec un coût de 224 355€ HT, les travaux représentent un investissement pour le SMAEP du Périgord noir qui doit réhabiliter progressivement ses 60 réservoirs. Le projet a bénéficié du soutien de l'Agence de l'eau Adour Garonne, qui a octroyé une subvention de 58 410€. Cette aide significative permet au syndicat de réduire l'impact budgétaire de l'opération, facilitant ainsi la réalisation des travaux. Les investissements du syndicat contribuent à la durabilité des infrastructures.

Appel à projet 2021-2024 : Renouvellement canalisations.

Dans le cadre d'un appel à projet de l'agence de l'eau Adour Garonne, le SMAEP du Périgord noir s'est engagé dans un vaste programme de renouvellement des canalisations d'eau potable.

Le SMAEP du Périgord a ainsi renouvelé 20,4 km de canalisations répartis sur 14 communes (Carlux, Carsac Aillac, Castelnau la Chapelle, Cazoulès, Cénac et St Julien, Nabirat, Prat de Carlux, St Crépin et Carluçet, St cybranet, St Geniès, St Vincent le Paluel, Veyrignac, Veyrines de Domme).

Ce type de travaux permet le remplacement des réseaux vieillissants afin d'éviter les fuites et d'améliorer la gestion de l'eau. Le renouvellement des réseaux est un des grands défis, car la majorité des réseaux ont été construits dans les années 1960 en passant au plus court donc parfois en domaine privé.

Deux sociétés fermières exploitent le réseau : Veolia pour le secteur Carlux St Vincent, et Sogedo pour le secteur Vitrac la Canéda et Vallée du Céou.

Le SMAEP du Périgord noir se donne les moyens de gérer au mieux le service public de l'eau potable de son territoire et se fixe comme objectifs :

- une harmonisation du prix de l'eau sur l'ensemble du SMAEP,
- des investissements soutenus pour le renouvellement des ouvrages du service et des canalisations,
- des frais de fonctionnement faibles.

Jean-Pierre PLANCHE.

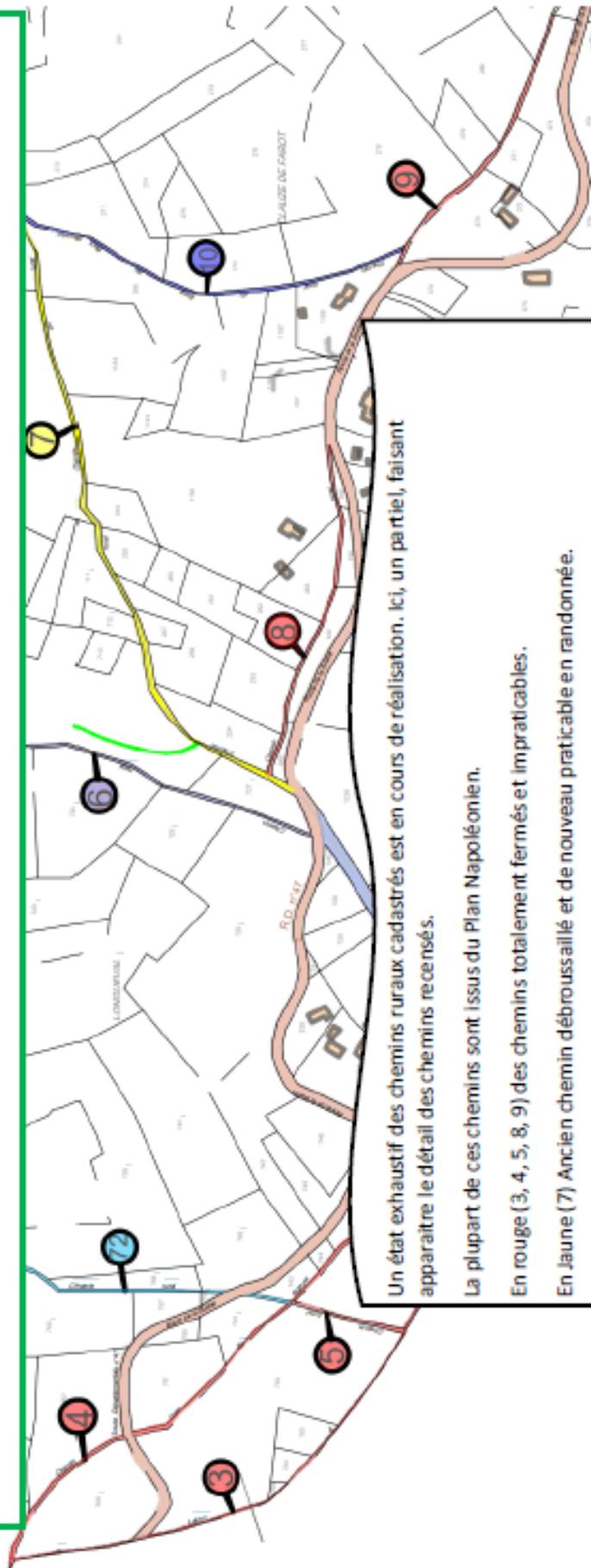
Projet de recensement des chemins ruraux dans le cadre de la loi 3DS.

Le Conseil Municipal du 15 Sept 2023, a validé la démarche de recensement des Chemins ruraux.

Le cabinet Géomètres-Experts AGEFAUR SARLAT a été désigné pour accompagner la commune dans la démarche.

En application l'article 102 de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 /.../ (dite loi « 3DS ») qui a introduit un mécanisme permettant aux communes de recenser leurs chemins ruraux (codifié à l'article L. 161-6-1 du code rural et de la pêche maritime).

Les chemins ruraux sont les chemins appartenant aux communes, affectés à l'usage du public, qui n'ont pas été classés comme voies communales. Ils font partie du domaine privé de la commune.



Un état exhaustif des chemins ruraux cadastrés est en cours de réalisation. Ici, un partie, faisant apparaître le détail des chemins recensés.

La plupart de ces chemins sont issus du Plan Napoléonien.

En rouge (3, 4, 5, 8, 9) des chemins totalement fermés et impraticables.

En jaune (7) Ancien chemin débroussaillé et de nouveau praticable en randonnée.

D'autres (6) n'existent plus ou ont été déplacés, ou (7, 10) ne sont praticables qu'en véhicule adapté. (Carrossables)

DEROULEMENT

- Conseil Municipal du 15 Sept 2023
- Commission voirie existante.
- Réunion de préparation avec AGEFAUR -6 Déc 23
- 2ème Réunion, de suivi - 24 Sept 24
- 3ème Réunion, Diagnostic et Options retenues,

→ Début 2025

- ✓ Délibération du conseil municipal
- ✓ Constitution d'une commission « voirie »
- Recueil des documents disponibles
 - Tableau de classement des voies communales
 - Diagnostic voirie



Le diagnostic

- Etablissement d'une première ébauche permettant d'identifier les chemins sur la Commune

PHASE OPERATIONNELLE

FINALISATION DES DOCUMENTS POUR MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE

- Tableau de la voirie Communale
- Registre des chemins ruraux
- Validation du projet
- Décision de mise à l'enquête publique

ET APRES ...

- Identification des points prioritaires
- Mise en place d'une programmation budgétaire pluriannuelle pour les régularisations foncières
- Aliénations
- Actualisation annuelle

Jean Pierre LACHAIZE



COIN FRANÇAIS/ANGLAIS

LES MOULINS DU PÉRIGORD NOIR

L'Association des Moulins du Périgord Noir (AMPN), présidée par Élie Coustaty, propriétaire du Moulin de l'Évêque à Vézac, a vu le jour fin 2019. Elle regroupe une cinquantaine de membres. Elle est affiliée à l'Association Périgordine des Amis des Moulins (APAM), elle-même affiliée à la Fédération des Moulins de France (FDMF).

L'Association des Moulins du Périgord Noir (AMPN) couvre un territoire composé de 6 communautés de communes, y compris le Pays de Fénelon et Sarlat-Périgord Noir. Elle a pour but de valoriser les moulins du Périgord Noir et de promouvoir le patrimoine meunier. Le Président de l'AMPN, Élie Coustaty, ayant racheté le Moulin de l'Évêque en 1994, l'a nettoyé et remis en état sur ses deniers personnels, aidé par ses amis de l'APAM. Le Moulin de l'Évêque, comme son nom l'indique, appartenait à l'Évêché de Sarlat au XVIII^e siècle, jusqu'à la Révolution. (Le moulin date du XIV^e siècle). Après la 2^{ème} Guerre Mondiale, le moulin est laissé à l'abandon pendant de nombreuses années.



Le moulin de l'Évêque et son propriétaire, Élie Coustaty/The Moulin de l'Évêque (Bishop's Mill) and its owner, Élie Coustaty.

Avant les confinements liés à la crise sanitaire de 2020, Élie Coustaty ne moulait guère plus de 20kg de grains par semaine, surtout pour les agriculteurs locaux qui font leur pain et leurs pâtisseries avec leur propre blé. C'est le coronavirus qui a dopé l'activité du moulin à eau. Avec l'explosion de la demande de farine, illustrée par les rayons vides dans les supermarchés, Élie Coustaty, agriculteur à la retraite, a mobilisé sa famille pour répondre à la demande. Chaque jour jusqu'à 150kg de farine bio partaient du moulin. Maintenant, quand il n'est pas au moulin il anime des ateliers dans les écoles. La vente de la farine se fait en direct, sur place ou via les boutiques des producteurs.

En 2024 l'AMPN a collaboré avec le service culturel de Carsac-Aillac, l'association 7 Aprèm et l'APAM pour organiser 10 jours d'activités ludiques et culturelles pour tous les âges. L'AMPN souligne que ces 10 jours d'animations s'inscrivent dans le cadre de nouveaux projets pour 2025. Elle proposera en 2025 des conférences, expositions, visites de moulins et journées découvertes pour des groupes scolaires.

Cette année aussi, l'AMPN a proposé, au mois de juin, une formule originale, alliant randonnée et découverte des moulins producteurs et pédagogiques. Avec le soutien de la municipalité de Borrèze, une randonnée gratuite a été organisée sur deux chemins qui permettait aux promeneurs de découvrir une douzaine de moulins. À la salle des fêtes, après émargement, on pouvait d'abord voir une exposition sur la meunerie.



La Borrézienne, à la Salle des Fêtes, Juin 2024/La Borrézienne at the Village Hall, June 2024.

Ensuite, on avait le choix entre deux parcours possibles. Le premier, long de 8 km, suivait le cours d'eau de l'Inval avec 7 moulins. Le second trajet, plus sportif, longeait la rivière Borrèze sur 15km et présentait 5 moulins. Le même jour, la pisciculture des Eaux de l'Inval a organisé des portes ouvertes, avec possibilité de visiter les installations et de se restaurer avec des produits du terroir (apéritif autour de la truite, poisson-frites ou assiette de canard, dessert, boissons).



Moulin de Carloux -La pisciculture des Eaux de l'Inval, Borrèze/Eaux des Inval fish farm in Borrèze.

Certains moulins dans le secteur, comme le moulin de Janicot à Borrèze ou celui des Ans à Archignac, fonctionnent encore et accueillent régulièrement des groupes scolaires. Chaque année, pendant les Estivales Salignacoises, l'Office de Tourisme à Salignac organise les Moulinades, avec visites et démonstrations aux Moulins de Janicot et des Ans.

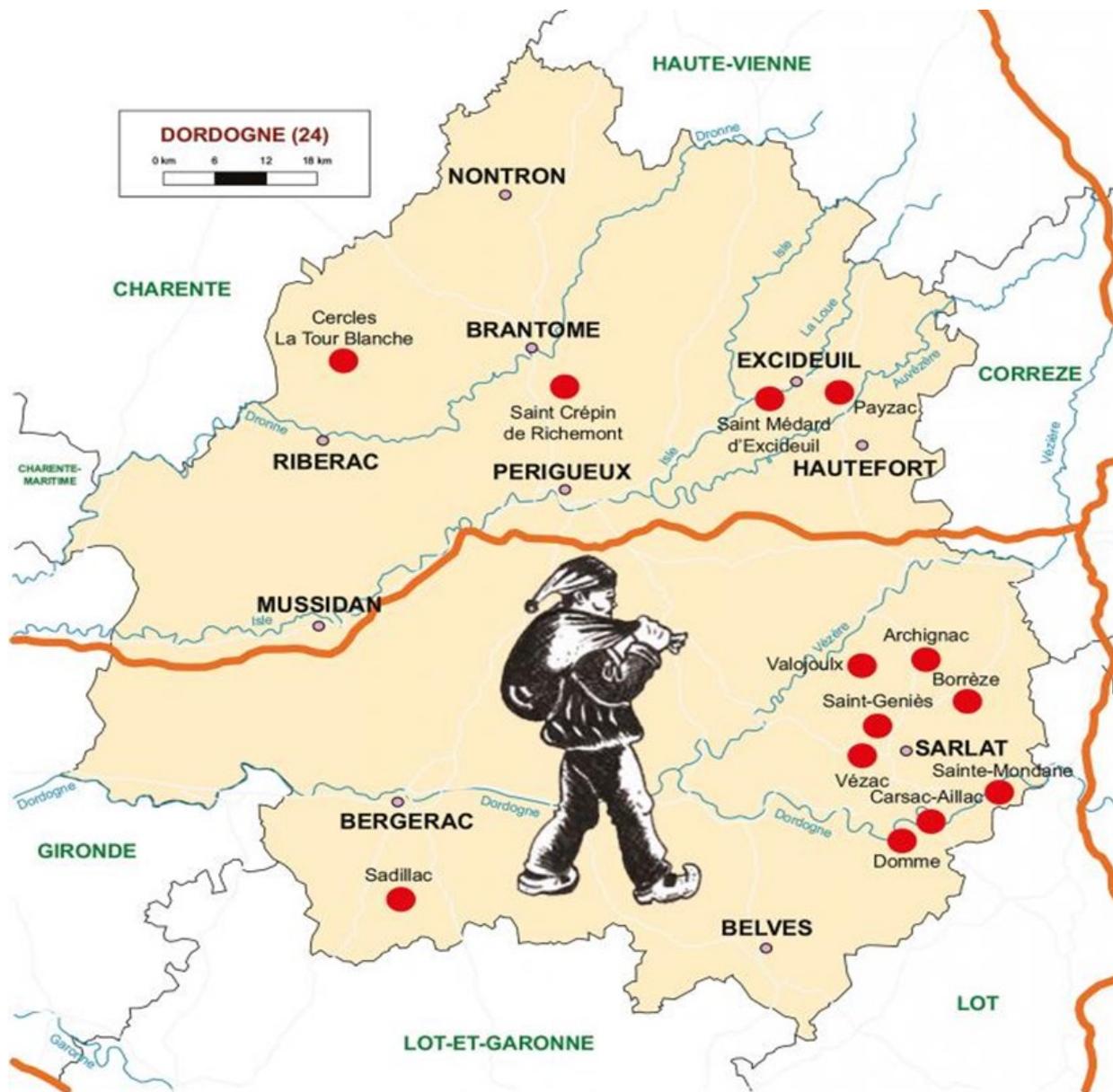


Le Moulin de Janicot/Janicot Mill

La Dordogne est connue pour être un territoire de châteaux et de grottes mais elle possède également une forte histoire liée à l'eau et à la meunerie. Ce passé a laissé un formidable patrimoine en la matière, qu'on essaie de restaurer, d'entretenir et de promouvoir.



Les Panneaux Pédagogiques des Chemins des Meuniers/The Information Boards along the Millers' Paths.



Les Chemins des Meuniers de l'Association Périgordine des Amis des Moulins

The Millers' Paths by the Friends of Périgordine Mills Association.

Lynne SMITH.



THE MILLS OF THE PERIGORD NOIR



Le Moulin de l'Évêque à Vézac/Bishop's Mill in Vézac

The Périgord Noir Mills Association (PNMA), chaired by Élie Coustaty, the owner of the Moulin de l'Évêque (Bishop's Mill) in Vézac, was founded in 2019, bringing together around 50 members. It is affiliated to the Friends of Perigordine Mills Association, itself affiliated to the Federation of the Mills of France. The Périgord Noir Mills Association (PNMA) covers a territory composed of 6 districts ("communautés de communes"), including the Pays de Fénelon and Sarlat-Périgord Noir. Its aim is to showcase the mills of the Périgord Noir and promote the industry's heritage. The President of the PNMA, Élie Coustaty, having bought the Moulin de l'Évêque (Bishop's Mill) in 1994, cleaned and restored it, using his own personal funds, helped by his friends from the Friends of Perigordine Mills Association. The Moulin de l'Évêque, as its name indicates, belonged to bishopric of Sarlat in the 18th century, up until the French Revolution. (The mill dates back to the 14th century). After the 2nd World War it was abandoned for a number of years.

Before the lockdowns linked to the Covid crisis in 2020, Élie Coustaty was milling no more than 20kg of grain per week, mainly for local farmers who make their own bread and pastries, using their own flour. It was the coronavirus pandemic that boosted the activity of the water mill. With an explosion in demand for flour, as evidenced by the empty supermarket shelves, Élie Coustaty, a retired farmer, mobilised his family to respond to the demand. Every day, up to 150kg of organic flour left the mill and now, when he is not at the mill, he runs workshops in schools. The mill sells directly at its premises or via local farm shops.

In 2024, the PNMA collaborated with Carsac-Aillac's cultural department, the association 7 Aprèm and the Friends of Perigordine Mills Association to organise 10 days of fun and cultural activities for all age-groups. The PNMA is keen to point out that these 10 days of activities will form part of its new schedule for 2025. (Planned for 2025: talks, exhibitions, mill visits and discovery days for school groups).



Le Moulin de Combroux à Borrèze/ Combroux Mill at Borrèze

Also this year, the PNMA organised, in the month of June, an original concept, combining hiking and discovery of both working and educational mills. With the support of the village of Borrèze, a free hike was organised along two different routes, enabling walkers to discover 12 different mills. After signing in at the Village Hall, you could see an exhibition about milling. Then two choices of route were possible. The first, 8km long, followed the Inval river, passing 7 mills. The second route, requiring more effort, followed the river Borrèze over 15 km and past 5 mills. On the same day, the Eaux de l'Inval fish farm had an open day, with the option of a tour round the farm and/or a meal of local produce (aperitifs with trout, fish and chips or duck, dessert, drinks).



Portes Ouvertes Les Eaux de l'Inval, Borrèze/Open Day at Les Eaux de l'Inval fish farm, Borrèze.

Some mills in the local area, such as the Moulin de Janicot in Borrèze or the Moulin des Ans in Archignac, are still working and regularly receive school groups. Each year, during the Estivales Salignacoises (Salignac Summer Activities), the Tourist Office at Salignac organises the Moulinades (visits to and demonstrations at the Moulin de Janicot and the Moulin des Ans).



Moulin des Ans/Ans Mill.

The Dordogne is known for being a region of castles and caves, but it also has a strong history linked to water and flour-milling. This past has left a formidable heritage, which is being restored, maintained and promoted.

Lynne SMITH.

Chef d'orchestre.

Qu'est-ce qu'un Chef d'orchestre ?



Le chef d'orchestre également appelé directeur musical ou encore « maestro », est un musicien professionnel chargé de diriger un orchestre ou un ensemble musical composé de chanteurs ou d'instrumentistes. Face à un pupitre, sur une estrade et en effectuant des gestes avec une baguette ou sa main, il donne des indications aux musiciens sur la manière dont jouer une œuvre musicale. Après avoir minutieusement étudié l'œuvre musicale, il donne le rythme, le tempo afin de créer un ensemble harmonieux et cohérent. Le chef d'orchestre est responsable de la sonorité collective de l'orchestre, du maintien de la cohésion et de l'unité du groupe, d'assurer la dynamique, le rythme et l'expression appropriés, et de garantir que

l'ensemble des musiciens joue en harmonie. Le chef d'orchestre peut coordonner l'interprétation de morceaux classiques, mais aussi de morceaux de jazz ou d'autres styles de musique très variés. Le plus souvent, le chef d'orchestre est le directeur musical de l'orchestre, mais il peut également être chef invité et diriger d'autres orchestres.

Pour devenir chef d'orchestre, des études musicales solides et approfondies sont requises. Après le bac, il est recommandé d'entamer un parcours instrumental et théorique complet au sein d'un conservatoire à rayonnement régional ou départemental (CRR, CRD). L'obtention d'un DEM (Diplôme d'Études Musicales), qui est une reconnaissance individuelle d'un très haut niveau de pratique musicale, suivi d'un DNSP (Diplôme national supérieur professionnel) musicien spécialité direction d'ensembles vocaux et instrumentaux, est conseillée.

Ensuite, suivre une formation supérieure spécialisée en direction d'orchestre, par exemple au sein du conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris, l'École normale de musique Alfred Cortot ou encore la Schola Cantorum, est indispensable pour bénéficier d'un enseignement de qualité.

Une fois son diplôme en poche, le chef d'orchestre commence sa carrière comme assistant auprès d'un chef d'orchestre renommé afin de poursuivre son apprentissage pour acquérir une parfaite maîtrise du métier et acquérir de la notoriété.

Les missions d'un Chef d'orchestre.

Les missions du chef d'orchestre sont nombreuses et variées, en voici quelques-unes :

- L'interprétation de l'œuvre musicale : le chef d'orchestre est chargé de l'étudier minutieusement pour transmettre ensuite sa vision artistique à l'ensemble des musiciens de l'orchestre.
- Le choix des instruments et leur organisation.
- L'organisation des séances de répétition avec l'orchestre, durant lesquelles il donne des indications précises aux musiciens sur la manière dont jouer l'œuvre musicale.
- La direction des musiciens pendant les représentations grâce à des signes de départs, de mesure, de nuance, de nuances de jeu...
- Le management des musiciens et la création d'un climat d'écoute, de confiance propice aux performances.
- La promotion de l'œuvre musicale grâce à des interviews.
- Il peut également être chargé du recrutement des musiciens et de la gestion des plannings.

Les diplômes pour devenir Chef d'orchestre.

Voici les diplômes permettant de devenir chef d'orchestre :

- Le DEM (Diplôme d'Études Musicales).
- Le DNSP (Diplôme national supérieur professionnel) musicien.
- Le Diplôme de 2e cycle supérieur de musique de l'École normale de musique de Paris Alfred Cortot.
- Le Diplôme de 2d cycle supérieur de musique du CNSMD (Conservatoire National Supérieur Musique et Danse) de Paris.
- Le Diplôme de 2d cycle supérieur du CNSMD de Lyon.

Le travail d'un Chef d'orchestre.

Les plus.

Un métier de passion : On ne devient pas chef d'orchestre par hasard. Ce métier est généralement une réelle vocation. À travers son métier, le chef d'orchestre a l'opportunité d'exprimer toute sa créativité et sa passion pour la musique.

Une rémunération attractive : Avec de l'expérience et plus il est renommé et reconnu pour son art, le chef d'orchestre peut très bien gagner sa vie et toucher une rémunération conséquente pour chacun de ses concerts.

Les moins.

Les places sont peu nombreuses : Le marché du travail pour les chefs d'orchestre est très compétitif. Les candidats qualifiés sont nombreux contrairement au nombre de postes disponibles...

Un métier exigeant : Le métier de chef d'orchestre demande beaucoup d'investissement personnel. Les répétitions sont fréquentes, les concerts se déroulent jusqu'à tard le soir et les déplacements sont nombreux et prolongés.

Les compétences.

Le métier de chef d'orchestre nécessite un certain nombre de compétences techniques, mais aussi des qualités humaines essentielles.

Tout d'abord, le chef d'orchestre doit être un excellent musicien, il doit posséder de très bonnes connaissances instrumentales, musicales et artistiques. Le chef d'orchestre sait déchiffrer la partition de chaque instrument et est capable de déceler toute fausse note ou problème de rythme. Grâce à sa grande maîtrise de la musique, il est capable d'interpréter une œuvre musicale et de la retransmettre précisément aux musiciens grâce à sa gestuelle. Le chef d'orchestre possède un certain charisme, il sait comment communiquer et comment s'imposer auprès de ses musiciens. Il est également à l'écoute de ses artistes, possède un bon relationnel et est d'un naturel patient. Pour coordonner l'ensemble d'un orchestre, le chef d'orchestre se doit d'être rigoureux, discipliné et exigeant.



L'environnement de travail.

Le chef d'orchestre peut travailler dans des cadres très variés. Il peut diriger des orchestres symphoniques prestigieux, ou intervenir dans des fanfares ou encore dans des projets d'enregistrement en studio. Le chef d'orchestre est régulièrement amené à se déplacer que ce soit en France ou à l'étranger. Le métier de chef d'orchestre est intense et exigeant. Il travaille généralement le soir et les week-ends. L'équilibre entre sa vie personnelle et professionnelle peut être difficile.

Le chef d'orchestre peut trouver du travail, dans des opéras, des salles de concert, des conservatoires, des écoles de musique, que ce soit en France ou à l'étranger. Il peut également travailler en studio d'enregistrement pour des albums, des musiques de film, des jeux vidéo ou tout autre projet musical.

Depuis que le rôle existe, le chef d'orchestre renvoie directement à une image de meneur. En effet, il a pour mission de guider les musiciens vers la symphonie parfaite. Dans l'imaginaire collectif, cela requiert charisme, autorité, vision stratégique, compétence technique, travail et effort, autant de valeurs très et trop longtemps associées à la gente masculine uniquement. De Karajan à Boulez ou Kleiber, le monde de la musique classique regorge de chefs reconnus. Mais qu'en est-il des femmes dans ce milieu ? Bien que la tendance tende à évoluer, elles seraient toujours aujourd'hui 3 à 5% seulement à monter sur l'estrade. Vialma (plate-forme multimédia dédiée à l'art et à la culture) vous propose de (re)découvrir celles, encore trop peu nombreuses, qui ont su faire face aux préjugés en s'affirmant à la tête des plus grands orchestres internationaux... non sans difficulté.

Nathalie TOCAVEN.





Donner son sang, c'est sauver des vies.

Donner son sang permet de sauver des vies : il est indispensable dans les services d'urgences pour sauver des victimes d'accidents et des personnes en situation critique, dans les maternités ou les hôpitaux en cas de complications ou d'intervention chirurgicale ou dans le traitement de certaines maladies comme le cancer.

Le don du sang est un geste bénévole qui n'est pas rémunéré.

L'Établissement Français du Sang (EFS), « service public du sang en France », a pour mission principale de collecter et d'approvisionner notre pays en produits sanguins.

Qui peut donner ?

- Avoir 18 et 70 ans révolus et peser plus de 50 kilos,
- Vous pouvez donner jusqu'à 6 fois par an pour les hommes et jusqu'à 4 fois pour les femmes.

Vous manquez de temps ?

Le don de sang dure moins de 10 minutes. En comptant en plus, l'entretien avec l'équipe médicale, le temps de repos réglementaire de 20 minutes pour vous restaurer après le don, ça fait 1 heure au total à prévoir dans votre agenda au moment du rendez-vous.

Vous avez peur de vous sentir mal ?

Pour éviter le sentiment de fatigue, de malaise ou de faim, la règle d'or est de ne pas venir à jeun et de ne pas pratiquer d'activité sportive avant votre don. Pendant le don, vous pouvez effectuer quelques mouvements des mains ou des jambes pour rester dynamique.

Quelques contre-indications :

Elles garantissent votre sécurité et celle des patients.

- Vous avez eu une infection ou de la fièvre (plus de 38°) au cours des deux dernières semaines.
- Votre tatouage ou votre piercing a été fait il y a moins de 4 mois. À noter : cette contre-indication concerne aussi les boucles d'oreille.
- Vous avez eu des relations sexuelles avec des partenaires différents au cours des 4 derniers mois.
- Vous avez reçu un soin ou une opération dentaire. Il y a donc un risque de passage de bactéries dans le sang. À noter : dans ce cas, le délai varie de 24 heures après le traitement d'une carie ou un détartrage à 7 jours pour une extraction dentaire ou un traitement de racine.
- Vous avez voyagé au cours de la dernière année. En fonction du pays/région visitée, vous ne pouvez peut-être pas donner votre sang tout de suite.

Où aller pour donner ?

- PERIGUEUX (Centre de Don de Périgueux - 14 rue Victoria Face à l'Hôpital - 24000)
- MONTIGNAC - LASCAUX (Lieu de collecte : SALLE DES FETES - 24290)
- SOUILLAC (Lieu de collecte : SALLE DU BELLAY - 46200)
- SARLAT (Lieu de collecte : ANCIEN HOPITAL - 24200)
- GOURDON (Lieu de collecte : SALLE DES PARGUEMINIERS - 46300)
- MARTEL (Lieu de collecte : MAIRIE - 46600)

Comment prendre rendez-vous ?

La grande majorité des collectes est sur rendez-vous. Il existe quelques exceptions. La prise de rendez-vous est donc à privilégier. L'EFS peut également organiser des collectes en entreprise.

Vous pouvez prendre rendez-vous pour le choix du lieu de collecte et du créneau horaire :

- par téléphone au 05 53 45 52 40,
- ou directement en ligne sur le site de l'antenne EFS à PERIGUEUX :

<https://dondesang.efs.sante.fr/nouvelle-aquitaine/maison-du-don-de-perigueux>

Vous pouvez aussi faire un don de plasma ou de plaquettes.

Le don de plasma permet de récolter 2 à 4 fois plus de plasma que lors d'un don de sang et dure en moyenne 45 minutes. Votre plasma est en grande majorité utilisé pour les soins réguliers de malades traités grâce aux médicaments dérivés du plasma : les hémophiles, les immunodéprimés, les personnes souffrant de maladies chroniques graves...

Le don de plaquettes dure en moyenne 90 minutes. Les plaquettes se conservent pendant 7 jours seulement. Elles sont généralement utilisées pour soigner certains cancers, dont la leucémie mais aussi sauver la vie de patients victimes d'une hémorragie soudaine et sévère.

Je peux donner mon sang mais aussi faire don de mes organes et/ou tissus de mon vivant ou après ma mort.

Le don d'organe de son vivant entre proches : il concerne essentiellement le rein qui est le seul organe entier dont on peut faire don de son vivant car on peut vivre avec un seul rein. Dans une moindre mesure, on peut aussi faire don d'un lobe de foie.

Le don d'organe après sa mort : en France, la loi indique que nous sommes tous présumés donateurs, c'est-à-dire donateurs d'organes et de tissus, sauf si nous avons exprimé de notre vivant notre refus d'être prélevé. Il n'est donc pas nécessaire d'indiquer sa volonté d'être donneur. Le plus important est d'échanger avec ses proches. En effet si vous n'êtes pas inscrit sur le registre national des refus, l'équipe médicale interrogera vos proches au moment du décès pour s'assurer que vous n'aviez pas, de votre vivant, exprimé une opposition au prélèvement écrite ou orale de vos organes ou tissu.

Pour s'inscrire sur le registre national des refus :

- En ligne sur le site : www.registrenationaldesrefus.fr,
- Par courrier : en adressant le formulaire d'inscription au registre national des refus sous enveloppe affranchie au tarif Lettre en joignant obligatoirement une photocopie lisible d'une pièce d'identité officielle à l'adresse suivante :

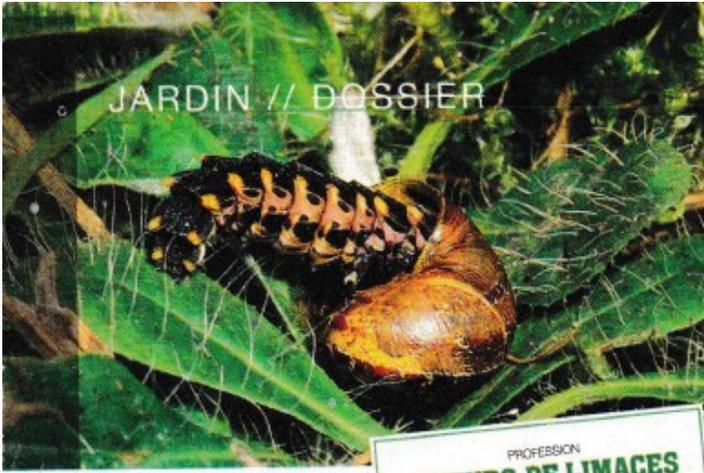
Agence de la biomédecine
Registre national des refus
1 avenue du Stade de France
93212 SAINT-DENIS LA PLAINE CEDEX

De la même manière, Vous avez toujours la possibilité de modifier ou d'annuler à tout moment votre inscription au registre national des refus.

A noter que les dons d'organes doivent être distingués du « don du corps à la science ». Donner son corps à la science revient à léguer son corps à un établissement de formation et de recherche ou de santé pour que les étudiants apprennent l'anatomie.

**Le don du sang peut changer la vie d'un million de malades chaque année en France.
Alors ça vaut le coup, vous ne trouvez pas ?**

Aline DELPY—Bernard BACHELARD.



VER LUISANT attaquant un escargot.

PROFESSION
TUEURS DE LIMACES ET D'ESCARGOTS

VER LUISANT // CARABE DORÉ // HÉRISSEON
MUSARAIGNE // CRAPAUD // ORVET...

Le ver luisant ou lampyre (*Lampyris noctiluca*)

La larve de ce coléoptère mue plusieurs fois et se nourrit de limaces et d'escargots. Pour tuer ses proies d'une taille supérieure à la sienne, la larve les mord et leur injecte un liquide paralysant. De mai à juillet, les adultes sont faciles à repérer : entre 22 heures et minuit grâce à la lumière verte lumineuse émise depuis son abdomen.

Le hérisson (*Erinaceus europaeus*)

Ce petit mammifère consomme 70 g de nourriture par jour (dont des limaces et des escargots), lorsqu'il chasse la nuit, surtout dès avril-mai, au sortir de son sommeil hivernal.

Il mange des petits escargots dont le diamètre de la coquille est inférieur à 18 mm. On le trouve jusqu'à 1000 m d'altitude.

La musaraigne (*Crocidura russula*)

Limaces et escargots représentent parfois plus de 50 % de la consommation de ce mammifère.

Elle mange l'équivalent de son poids (6 à 14 g) par jour en été, et deux à trois fois plus en hiver!

Très petite, elle se faufile partout avec un corps long de 10 à 12 cm (queue incluse).

Le crapaud commun (*Bufo bufo*)

On nomme ce batracien «protège-salade» car il consomme énormément de limaces et d'escargots!

Il revient toujours au même refuge, année après année. Sa durée de vie est en général de dix ans mais elle peut atteindre quarante ans. On le trouve jusqu'à 1200 m d'altitude, voire 2000 m (avec une activité cependant ralentie).

L'orvet (*Anguis Fragilis*)

Une grosse femelle en plein été peut consommer de douze à quinze petites limaces par jour. Totalement inoffensif, ce lézard (photo ci-contre) possède la faculté de fuir un prédateur en perdant un bout de sa queue.

Les Attir

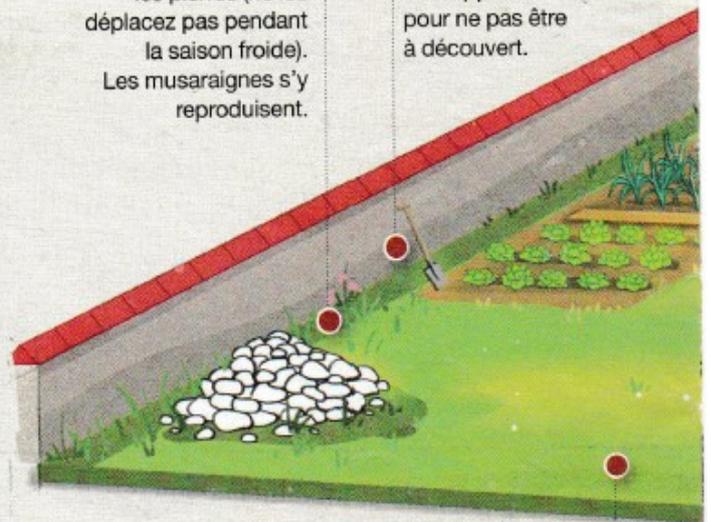
LA PLUPART DES PRÉDATEURS DE NOS LIMACES ET ESCARGOTS SONT SUSCEPTIBLES DE PASSER UN JOUR OU L'AUTRE DANS NOTRE JARDIN. COMMENT LES RETENIR? VOICI QUELQUES AMÉNAGEMENTS SIMPLES ET INDISPENSABLES.

TAS DE PIERRES

Un refuge universel! Le lampyre peut y déposer ses œufs en été. Le carabe et l'orvet hibernent sous les pierres (ne les déplacez pas pendant la saison froide). Les musaraignes s'y reproduisent.

MURETS

La musaraigne s'en approche pour ne pas être à découvert.



INTERSTICES DU SOL

Le lampyre s'y cache et y dépose ses œufs. La musaraigne, très craintive, s'y dissimule également.



er et les Garder

PERCHOIRS POUR OISEAUX

Bandes enherbées, pelouse, herbes hautes : un milieu propice au développement des carabes. Les musaraignes y circulent en toute tranquillité.

MARE NATURELLE OU ARTIFICIELLE

Idéale pour la vie et la reproduction du crapaud, qui peut venir d'une zone humide située à 1 ou 2 km alentour. L'orvet peut circuler près de ce petit plan d'eau.

TAS DE FEUILLES ET AUTRES DÉBRIS

(bois mort, etc.).

LES POULES ET LES CANARDS

Chacun sait combien les canards raffolent des limaces et des escargots. Attention, ils adorent aussi salades et semis ! Les poules s'intéressent aux limaçons et nettoient le terrain plutôt en hiver car au printemps elles grattent voire labourent les plates-bandes.

HAIES ET ARBUSTES

La musaraigne et l'orvet s'y abritent. Un refuge idéal pour les oiseaux.

TAS DE BOIS

On y trouve des carabes. Des musaraignes s'y reproduisent. Bien aménagé, c'est aussi l'abri hivernal idéal du hérisson (voir encadré ci-dessous).

TUILES ET VIEILLES TÔLES

L'orvet s'y dissimule.



Le hérisson : des soins particuliers

Ses sites d'hibernation favoris – il hiberne au-dessous de 11 °C et se réveille en avril – se situent sous un tas de bois ou un tas de feuilles. Vous pouvez aménager spécialement un tas de bois avec une cavité à l'intérieur de dimension 25 (L) x 45 (l) x 20 cm (h), accessible par une ouverture n'excédant pas 10 cm (ce qui évite l'intrusion de prédateurs tels les renards, les chats, etc.). Ou, plus simple, confectionner une caisse en bois (ou placer quatre briques recouvertes d'une planche) de même dimension et recouverte de feuilles mortes (20 à 40 cm d'épaisseur). Un tube en plastique peut faire office de tunnel d'entrée dans le tas de feuilles. Installez-le sous une haie, contre un mur ou tout autre endroit tranquille, à l'abri des vents et de la pluie. Pour le nourrir avant l'automne, donnez-lui vos restes (biscuits écrasés, viande, fruits) mais aussi de la pâtée pour chats et chiens ! En revanche, surtout pas de lait !

La campagne d'éradication des frelons asiatiques continue

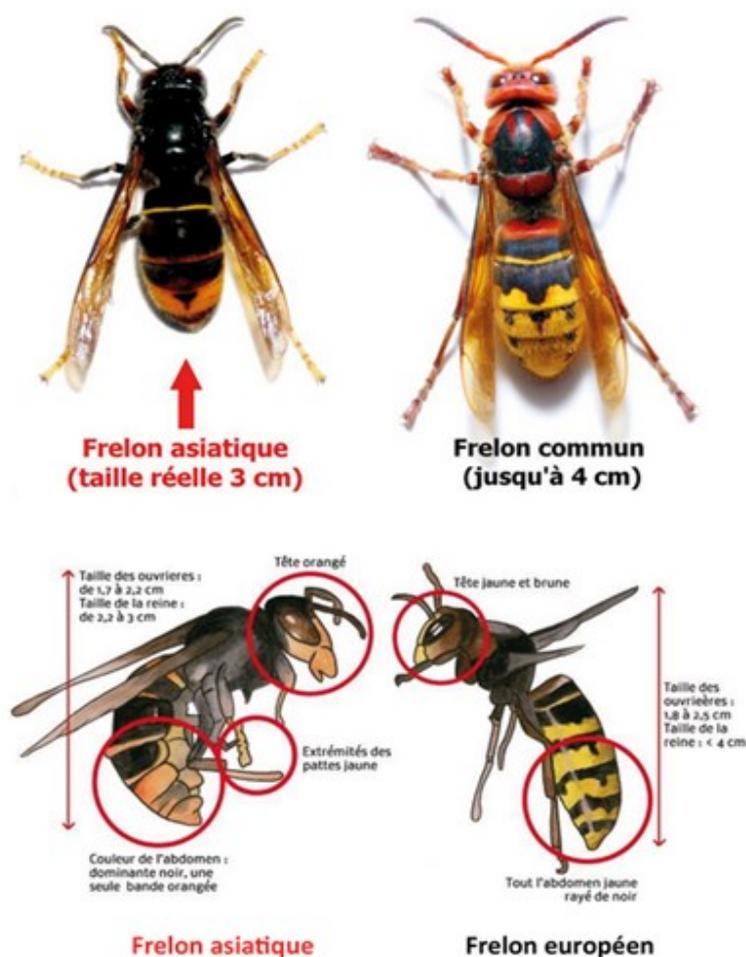


La campagne de destruction des nids de frelons asiatiques organisée par la Communauté de Communes et les Communes du territoire se déroulera chaque année du mois de **mars à fin novembre**. Le coût de destruction est pris en charge par l'intercommunalité et la commune (50/50).

Sur votre propriété, en promenade ou en randonnée en cas de découverte d'un nid de frelons asiatiques quelle que soit sa localisation sur la commune de Simeyrols appelez le référent au **06 60 16 96 24** en précisant le lieu exact de la découverte.

Le référent se rendra sur place avec vous, organisera la destruction par un « destructeur » certifié certibiocide et transmettra la fiche de destruction à la communauté de communes.

Les factures seront directement adressées par le destructeur à la Commune et à l'Intercommunalité.



Nid de frelons



Marlène RODRIGUEZ.

LUTTE CONTRE
LE FRELON ASIATIQUE

DANGER

Piqûres à risque sur les humains

La Biodiversité en danger

Nos Abeilles sont dévorées

par les

FRELONS ASIATIQUES

Pour limiter le rythme de reproduction

TOUS ENSEMBLE

Dès la mi-février jusqu'à fin mai

Piégeons les Reines des Frelons Asiatiques



Piège Cloche



Piège Vaso Trap



ATCHOUM, TRANSPORT SOLIDAIRE ET CO-VOITURAGE.

Le Pays de Fénelon présente un nouveau dispositif en faveur de la mobilité rurale ! Nommé **ATCHOUM**, le service comprend une plate-forme téléphonique ainsi qu'un site internet permettant de mettre en relation des conducteurs et des passagers.

Deux possibilités : le co-voiturage et le trajet à la demande !



atchoum.eu

**BESOIN DE VOUS DÉPLACER ?
ENVIE D'AIDER VOS VOISINS ?**

0 806 110 444

Service gratuit + prix appel



Avec le concours de



SOLUTION PROPOSÉE PAR



PAYS DE FÉNELON
EN PÉRIGORD NOIR
Communauté de communes

Atchoum, COMMENT ÇA MARCHE ?

- ① Je m'inscris
- ② Je fais ma demande
- ③ Elle est transmise aux conducteurs

*Le passager fait sa demande de trajet
qui est envoyée aux conducteurs inscrits sur sa commune*



*Le conducteur s'inscrit, il reçoit les demandes de trajet
correspondantes à ses critères*

Le conducteur est indemnisé par le passager en fonction de la distance du trajet et selon les règles du covoiturage.

Atchoum.

BESOIN DE VOUS DÉPLACER ?



ATCHOUM EST UNE SOLUTION DE TRAJET SOLIDAIRE ET DE COVOITURAGE.

Votre communauté de communes met en place Atchoum, une plateforme de mise en relation entre Passager et Conducteur pour faire du covoiturage et du transport solidaire à la demande. Rdv médicaux, activités de loisirs, faire ses courses, se rendre à son travail ou à un entretien d'embauche, ...

CONDUCTEUR OU PASSAGER INSCRIVEZ-VOUS DÈS MAINTENANT !

0 806 110 444

Service gratuit + prix appel



www.atchoum.eu

SOLUTION PROPOSÉE PAR



**PAYS DE FÉNELON
EN PÉRIGORD NOIR**
Communauté de communes

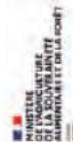
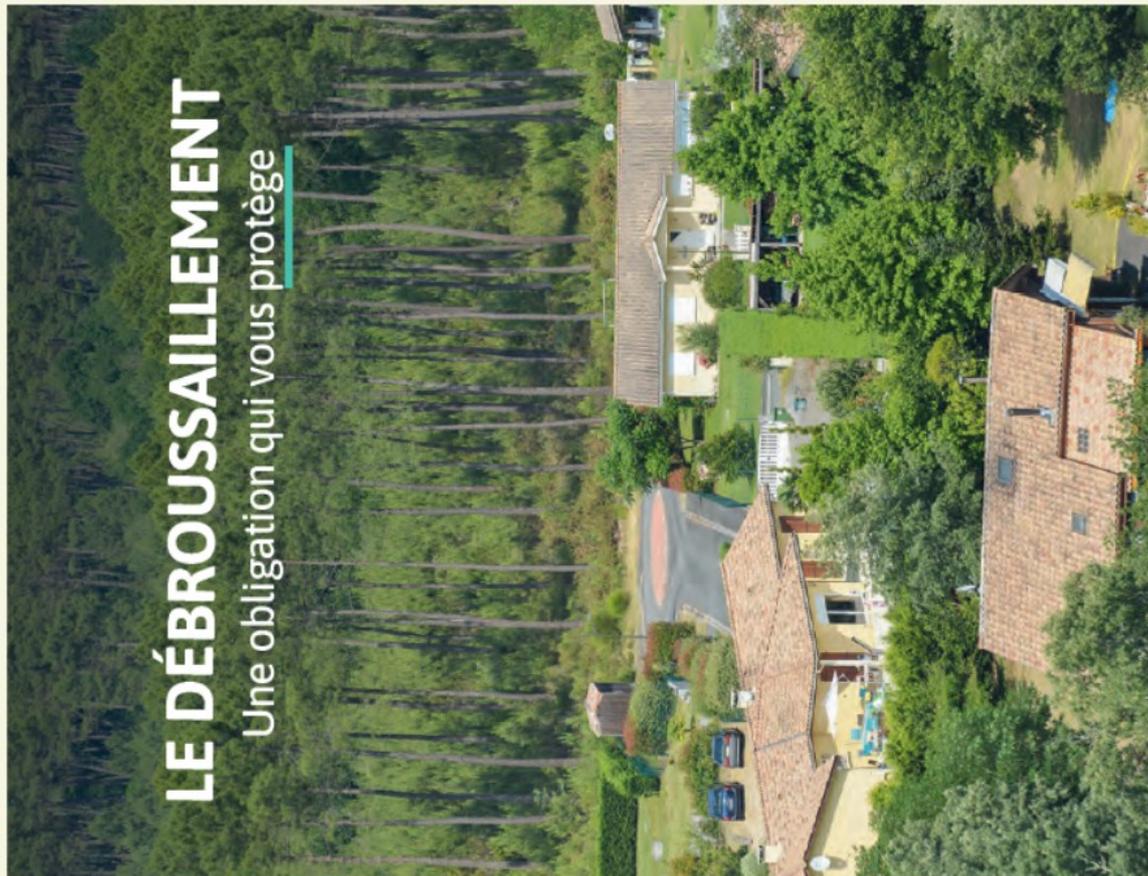


Avec le concours de



LE DÉBROUSSAILLEMENT

Une obligation qui vous protège



LE SAVIEZ-VOUS ?

La Dordogne, la Gironde, les Landes et le Lot-et-Garonne sont classés à haut risque pour les feux de forêt.

1 100 départements feu et 2 800 hectares brûlés en moyenne sont recensés chaque année ;

95 % de ces départs sont d'origine humaine, intentionnelle ou non.

De nombreux incendies pourraient être évités par simple respect des mesures de prévention.

L'une de ces mesures obligatoires est le débroussaillage ; ses dispositions sont définies dans le Code Forestier et les règlements préfectoraux de protection de la forêt contre l'incendie.

Voire propriété est à proximité d'un espace boisé ? Vous êtes concerné par le débroussaillage

QU'EST-CE-QUE LE DÉBROUSSAILLEMENT ? 1

Le débroussaillage consiste à diminuer la masse de végétation autour de sa maison. Cela a pour objectif de réduire l'intensité d'un incendie et de ralentir sa propagation. Le débroussaillage permet de rompre la continuité de la végétation, au sol comme en hauteur.

Cela ne signifie pas défricher ! Vous n'êtes pas dans l'obligation de couper tous vos arbres et végétaux.

POURQUOI DÉBROUSSAILLER ?

- Éviter les départs de feu et leur propagation depuis ou vers les espaces urbanisés situés en forêt et à proximité
- Réduire l'intensité de l'incendie aux abords des habitations et empêcher que l'incendie ne touche les bâtiments
- Faciliter la circulation des véhicules de secours en cas d'intervention

QUI DOIT DÉBROUSSAILLER ?

Celui qui occupe les lieux !

Le débroussaillage doit être réalisé par celui qui crée le risque, c'est-à-dire au propriétaire ou locataire de constructions, chantiers ou installations de toute nature où l'obligation légale s'applique.

Sans tenir compte des limites de propriété !

Le débroussaillage doit être effectué y compris sur les terrains voisins après en avoir informé leurs propriétaires, ils ne peuvent pas s'y opposer. En cas de refus, la charge de l'obligation leur revient.¹

OÙ DÉBROUSSAILLER ?

Principe général

Pour les terrains situés à moins de 200 mètres des bois et de la forêt, l'obligation légale de débroussaillage s'applique sur :

- 50 mètres aux abords des constructions,
- 10 mètres de part et d'autre des voies privées d'accès aux constructions,
- et la totalité de la surface de la parcelle, qu'elle soit bâtie ou non, située en zone urbaine, c'est-à-dire en zone « U » sur le Plan Local d'Urbanisme (PLU).

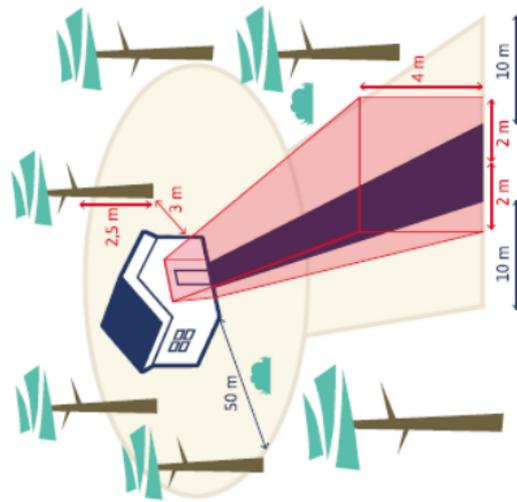
L'obligation peut être portée jusqu'à 100 mètres aux abords des constructions par arrêté municipal.

Renseignez-vous auprès de votre Mairie pour savoir si vous êtes concernés.

- Principe général OLD
- Suppression de toute végétation
- Voie d'accès/infrastructure

Modalités spécifiques en Dordogne, Gironde, dans les Landes et le Lot-et-Garonne³

- Les arbres et leurs branches doivent être à une distance minimale de 3 mètres des constructions.
- L'élagage des arbres doit maintenir les premières branches à une hauteur minimum de 2,5m du sol.
- Pour une voie d'accès, un couloir de circulation doit être aménagé en supprimant toute végétation sur une hauteur de 4 mètres et une largeur de 4 mètres (2 mètres de chaque côté de l'axe central de la voie).



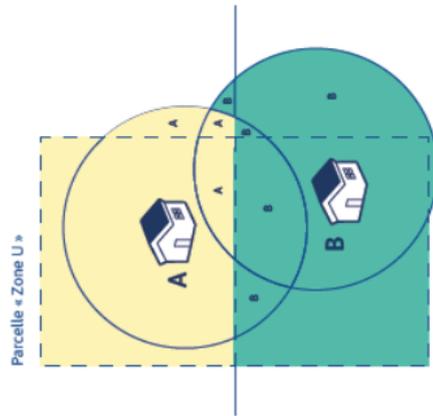
EXEMPLES DE CAS

Dans les cas 1 et 2, en cas de superposition d'obligation chez autrui, A et B débroussaillent chacun la partie de la zone de superposition qui se trouve au droit de sa propriété.

1

Parcelle en zone urbaine

En zone urbaine, l'intégralité des terrains de A et B doivent être débroussaillés, ainsi que 50 mètres autour des constructions.

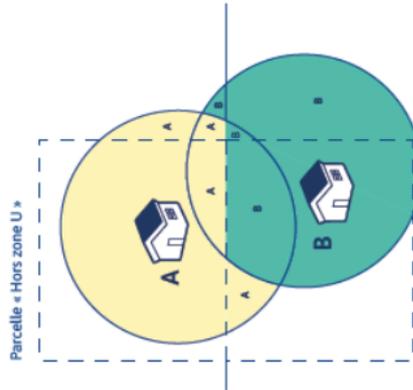


- Zone de débroussaillage à la charge de A
- Zone de débroussaillage à la charge de B

2

Parcelle hors zone urbaine

En zone non-urbaine, les abords des constructions et des chemins d'accès doivent être débroussaillés selon les applications en vigueur : c'est à A de débroussailler la partie de son « diamètre de sécurité » sur la parcelle de B lorsque B n'y est pas soumis, la même chose s'applique pour B sur la parcelle de A.



- Zone de débroussaillage à la charge de A
- Zone de débroussaillage à la charge de B

Textes de références :

1. 2 : Code Forestier : articles L131-10, L131-12, L131-3, L134-6, L134-8, L163-5
- 3 : Règlement interdépartemental de protection des forêts contre l'incendie de juillet 2023 & Règlement départemental de Dordogne pour la prévention de la pollution de l'air et des incendies de forêt de juin 2023

COMMENT DÉBROUSSAILLER ?

Débroussailler consiste à réduire la masse de végétation au sol et en hauteur : réduire les herbes hautes, buissons, arbustes (sous-bois) et élaguer certains arbres.

Débroussailler ne signifie pas supprimer tous les arbres et végétaux de la zone concernée !

Ces travaux peuvent être réalisés en autonomie ou sous-traités à une entreprise. Suivant les cas, le débroussaillage peut nécessiter :



une **débroussaillieuse** pour couper les herbes hautes, les buissons ou les arbustes



une **scie** ou une simple hache pour les petites branches



une **tronçonneuse**

Attention : les végétaux coupés doivent être compostés, broyés ou déposés en déchetterie. Renseignez-vous auprès de votre mairie.

QUAND DÉBROUSSAILLER ?

Les mois de février et de mars sont à favoriser, juste avant la reprise des végétaux. Veillez à ce que le niveau de vigilance préfectoral soit faible ou moyen (vert ou jaune). Cette opération doit être réalisée tous les ans et adaptée selon la croissance des végétaux.

Je ne brûle pas mes déchets verts, c'est interdit !⁴

Le brûlage des déchets verts (incinération) est régulièrement la cause d'incendie. Les feuilles et aiguilles mortes, les éléments issus de la tonte de pelouse, de la taille de haies, d'élagage sont concernés.

En cas de non-respect, une contravention pouvant aller jusqu'à 750 € peut être appliquée pour un particulier.⁵

ENSEMBLE, PROTÉGEONS LA FORÊT CONTRE LES INCENDIES

CONTRÔLE ET SANCTION

Le Maire est responsable du contrôle et de l'exécution de ces obligations dans l'exercice de ses pouvoirs de police. Il peut, après mise en demeure, exécuter d'office les travaux à la charge du propriétaire.

Le non-respect de cette obligation par le propriétaire peut également :

- Donner lieu à une amende allant jusqu'à 50 € par m² et par jour de non-respect
- Engendrer une franchise supplémentaire d'assurance de 5 000 € en cas de sinistres⁶

DES QUESTIONS SUR CE SUJET ?

- Vous êtes un habitant : votre commune et/ou la Direction Départementale des Territoires et de la mer (DDTm) de votre département.
- Vous êtes une collectivité : la DDTm de votre département et/ou l'association des Collectivités Forestières Nouvelle-Aquitaine.

Textes & références :
6 : Code des assurances ; article L122-8



dfci-aquitaine.fr
f in DFCAquitaine



Textes & références :
4 : Règlements sanitaires départementaux. Dérogation possible en Dordogne avec accord préalable en mairie.
5 : Code pénal : articles L131-13, L135-2



L'HAMEÇONNAGE

mémo

CYBERCRIMINEL



VOL DE DONNÉES

Vous recevez un message ou un appel inattendu, voire alarmant, d'une organisation connue et d'apparence officielle qui vous demande des informations personnelles ou bancaires? Vous êtes peut-être victime d'une attaque par hameçonnage (*phishing* en anglais)!

BUT

Voler des informations personnelles ou professionnelles (identité, adresses, comptes, mots de passe, données bancaires...) pour en faire un usage frauduleux.

TECHNIQUE

Leurre envoyé via un faux message, SMS ou appel téléphonique d'administrations, de banques, d'opérateurs, de réseaux sociaux, de sites d'e-commerce...



VICTIME



COMMENT RÉAGIR?

- Ne communiquez jamais d'information sensible suite à un message ou un appel téléphonique
- Au moindre doute, contactez directement l'organisme concerné pour confirmer
- Faites opposition immédiatement (en cas d'arnaque bancaire)
- Changez vos mots de passe divulgués/compromis
- Déposez plainte
- Signalez-le sur les sites spécialisés (voir ci-dessous)

LIENS UTILES

Signal-spam.fr

Phishing-initiative.fr

Info.Escroqueries
0805 805817 (gratuit)

Pour en savoir plus ou vous faire assister, rendez-vous sur Cybermalveillance.gouv.fr

COMPRENDRE LES RISQUES

Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

Un outil au service du Maire pour la protection des populations.

Les articles L2211-1 du CGCT : « le Maire concourt par son pouvoir de police à l'exercice des missions de sécurité publique » et L2212-2, qui fait obligation au maire de « prévenir, par des précautions convenables, et de faire cesser, par la distribution des secours nécessaires, les accidents et les fléaux calamiteux ainsi que les pollutions de toute nature, tels que les incendies, les inondations, ... et de pourvoir d'urgence à toutes les mesures d'assistance et de secours et s'il y a lieu, de provoquer l'intervention de l'administration supérieure » organisent le rôle du Maire en tant qu'acteur local de la sécurité civile.

Le Plan Communal de Sauvegarde est défini par l'article 13 de la loi du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile et par le décret du 20 juin 2022 apportant des précisions au regard des dispositions issues du décret n° 2055-1156 du 13 septembre 2005.

Contenu du Plan Communal de Sauvegarde.

Le plan comprend deux parties :

1. Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM),

Ce document reprend les informations transmises par le Préfet sur les risques connus recensés pour la commune et les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde pour y faire face, ainsi que les consignes de sécurité devant être prises pour mieux se protéger du risque.

2. Le Guide Opérationnel.

Ce document définit l'organisation du Poste de Commandement Communal (PCC) avec les missions de chaque acteur, l'inventaire des moyens pouvant être mobilisés par la commune, les dispositions à prendre pour assurer le secours ou la mise à l'abri de la population et pour assurer la continuité de la vie quotidienne jusqu'au retour à la normale et le cas échéant les modalités de mise en œuvre de la Réserve Communale de Sécurité Civile.

Le PCS est arrêté par le maire de la commune. Sa mise en œuvre relève de chaque maire sur le territoire de sa commune.

Où en est Simeyrols ?

- DICRIM : il est en cours de relecture et de validation,
- PCS en cours d'écriture, il manque des informations sur les moyens disponibles (humains et matériels) mobilisables à Simeyrols.

En conséquence nous lançons un appel aux bénévoles dans le cadre de la nouvelle Réserve Communale de Sécurité Civile, voir page suivante.

Réserve Communale de Sécurité Civile.

Qu'est-ce qu'une réserve Communale de Sécurité Civile ?

C'est le regroupement de citoyens volontaires et bénévoles, placé sous l'autorité du Maire ou de son délégué, pouvant être mobilisés en appui des pouvoirs publics afin de prévenir et gérer les risques majeurs et événements particuliers présents sur le territoire de la commune.

Pourquoi la création sur notre commune ?

Afin d'alerter, aider les habitants de la commune et rétablir les activités les élus sont sollicités par le Maire. Mais sans employés communaux en nombre suffisant il a été décidé et nécessaire de faire appel aux volontaires de la commune.

La Réserve Communale va donc :

- Renforcer la capacité locale de gestion de crise,
- Organiser la mobilisation des « bonnes volontés »,
- Disposer de personnes pour assister la population,
-

Engagement des bénévoles.

A l'activation de la réserve, les bénévoles évoluant en mission sont considérés comme « collaborateur occasionnel du service public ». Ils bénéficient à ce titre de la couverture assurance de la commune.

Pour en savoir plus venez nombreux le 7 février 2025, 20 heures, espace Claude Sirey.

Marlène RODRIGUEZ.

Registre nominatif d'identification des personnes vulnérables.

Références juridiques – contexte.

- Article L 116-3 du code de l'action sociale et des familles : mise en place d'un plan d'alerte et d'urgence départemental en cas de risque exceptionnel.
- Article L 121 -6-1 du code de l'action sociale et des familles : le Maire a obligation d'établir un registre nominatif des personnes vulnérables dans le cadre du plan d'alerte et d'urgence.
- Article R 121-1 et suivants du code de l'action sociale et des familles : les modalités de recueil, de transmission et d'utilisation de ces données nominatives.

Le Maire est tenu d'instituer **un registre nominatif des personnes âgées et des personnes handicapées de sa commune vivant à domicile qui en font la demande ou à la demande d'un tiers (parents, voisin, médecin, etc.)**

La finalité exclusive de ce registre est de permettre l'intervention ciblée des services sanitaires et sociaux auprès d'elles en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence en cas de risques exceptionnels (canicule, grand froid, etc.).

4 missions confiées au Maire :

- Informer ses administrés de la mise en place du registre nominatif et de sa finalité ;
- Collecter les demandes d'inscription ;
- Assurer la conservation, la mise à jour et la confidentialité du registre nominatif ;
- Le communiquer au Préfet à sa demande, en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence.

Personnes pouvant s'inscrire.

- Les personnes de 65 ans et plus
- Les personnes de 60 ans et plus reconnues inaptes au travail
- Les personnes handicapées
- Les personnes vulnérables (personnes isolées ou sous traitement médical, femmes enceintes, ...)

Modalités d'inscription au registre.

L'inscription est facultative et doit être renouvelée chaque année.

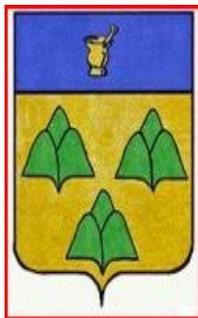
À n'importe quel moment. Attention les inscriptions en fin d'année ne seront pas automatiquement reconduites.

- **Les personnes concernées : en se rendant à la Mairie : Mardi, Jeudi = 9h00/12h00 ; Mercredi : 14h00/18h00 ; Vendredi : 8h00/12h00**

en téléphonant à la Mairie : 05 53 29 80 34

Ou en retournant la fiche d'inscription dûment remplie

- **Par un tiers, le représentant légal : par écrit : Mairie de Simeyrols – 47 Route du Bourg – 24370 SIMEYROLS**
- **Accusé de réception du Maire dans les 8 jours après réception d'une demande d'inscription.**



Fiche d'inscription

S'inscrire au registre nominatif est facultatif et à renouveler chaque année.

Personne fragile :

Nom * :

Date de naissance :

Prénoms * :

Adresse * :

Téléphone fixe * :

Téléphone portable * :

Les champs suivants sont facultatifs

Responsable légal :

Nom :

Téléphone fixe :

Prénoms :

Téléphone portable :

Adresse

Téléphone professionnel :

Adresse employeur :

Personne à prévenir en cas d'urgence :

Nom :

Téléphone fixe :

Prénoms :

Téléphone portable :

Adresse

Téléphone professionnel :

Adresse employeur :

OBSERVATIONS PARTICULIÈRES :

Fait à _____, le _____

* Champ obligatoire.

Signature

Gestion des données personnelles.

A renseigner obligatoirement.

Je soussigné(e), M.....

Atteste avoir été informé(e), en qualité de : personne vulnérable, ou parents, ou tuteur, ou curatelle ou autre représentant légal *, que :

- l'inscription au registre nominatif n'est soumise à **aucune obligation** et les renseignements de ce questionnaire sont **facultatif** ;
- les informations recueillies seront transmises à la Commune de Simeyrols dans le cadre du plan d'alerte et d'urgence au profit des personnes âgées et des personnes handicapées en cas de risques exceptionnels, dispositif d'alerte ponctuelle à la population fragile ;
- cette fiche de renseignements a pour vocation d'aider les services publics mobilisés à me porter assistance en cas de nécessité.

**Rayer les mentions inutiles.*

Fait à : _____, le _____

Signature

Toutes les données recueillies par ce formulaire sont facultatives. Vos données sont traitées uniquement afin d'aider les pouvoirs publics dans la mise en place d'un dispositif d'alerte ponctuelle au bénéfice de la population fragile et l'organisation des secours déclenchés en cas de nécessité (obligation légale, art. L121-6-1 du code de l'action sociale et des familles). Le responsable de ce registre nominatif, mis à jour chaque année, est le Maire de Simeyrols. Les destinataires des données recueillies sont le Maire, ainsi que, sur sa demande, le Préfet.

Conformément à la loi n° 78-17 « informatique et libertés » et au RGPD, vous disposez de droits d'opposition, d'accès, de rectification et de suppression des données qui vous concernent en remplissant le formulaire dédié auprès de Mairie de Simeyrols – 47 Route du Bourg – 24370 Simeyrols ou par courriel à : mairie.simeyrols@wanadoo.fr.

ou en contactant le délégué à la protection des données, aux coordonnées ci-dessous, en précisant, lors de votre demande, le nom de la structure auprès de laquelle vous exercez vos droits :

ATD 24, 2 place Hoche, 24000 PERIGUEUX ou dpd.mutualise@atd24.fr

Infos Mairie.

Démarchage à domicile.

La Mairie ne cautionne aucun démarchage à domicile.

Dans le cas contraire un Mairie Info vous sera adresser en détaillant explicitement l'entreprise et le but du démarchage.

Comment puis-je refuser les démarcheurs ?

Affichez des panneaux d'interdiction de sollicitation : le moyen le plus simple de dissuader les démarcheurs est de **placer des panneaux d'interdiction de sollicitation dans des endroits bien visibles, comme les portails, les portes d'entrée ou les fenêtres** . Assurez-vous que ces panneaux sont faciles à lire et situés à un endroit où les démarcheurs sont susceptibles de les voir à l'approche de votre propriété.

Modèle de panneaux.



Boîtes à lettres.

Notre factrice et ses remplaçants ont bien du mérite pour la distribution du courrier ! Nombre de boîtes n'ont pas du tout le nom du propriétaire ou il est illisible et quelques unes n'ont pas de porte !

Alors un petit effort et mettez vos noms sur les boîtes à lettre,

Merci pour eux.

Marlène RODRIGUEZ.

Le Conseil Municipal

Maire : Jean-Pierre PLANCHE.

1er adjoint : Marlène RODRIGUEZ

2ème adjoint : Bernard BACHELARD

3ème adjoint : Nathalie TOCAVEN en charge des réservations Espace Claude SIREY : 06 77 29 05 84.

Les Conseillers :

Jérôme ARNAUDET

Louise DELPECH

Aline DELPY

Jean-Pierre LACHAIZE

Fabrice LEFEVRE

Jean-Paul PECHMEZAC

Lynne SMITH.

Mairie de Simeyrols

Jean-Pierre PLANCHE

47 Route du Bourg

24370 Simeyrols

Tél : 05 53 29 80 34

@ : mairie.simeyrols@wanadoo.fr

Site internet de la commune : www.simeyrols.fr

Horaires

Ouverture au Public

Mardi 9h00 - 12h00

Mercredi 14h00 - 18h00

Jeudi 9h00 - 12h00

Vendredi 8h00 - 12h00